

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

LES FORMULES D'INSCRIPTION: L'AIDE AUX INDIENS ET AUX ESQUIMAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, il y a quelque temps j'ai demandé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'il pouvait assurer à la Chambre que les fonctionnaires de la direction des affaires indiennes prendraient des mesures pour aider les Indiens bénéficiaires de la pension de vieillesse à remplir les formules de demande nécessaires pour recevoir le supplément mensuel de \$30 à la pension de vieillesse. Le ministre peut-il nous dire si une directive a été donnée à ses fonctionnaires régionaux à cette fin et, si oui, quand?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, on m'informe que cela a été fait partout.

M. Simpson: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre s'occuperait-il d'une façon spéciale de la situation qui règne dans le Nord du Manitoba d'où je reviens; j'ai constaté que rien n'y a été fait jusqu'ici.

RADIO-CANADA

L'ATTRIBUTION DE RÉCEPTEURS DE TÉLÉVISION À DES MEMBRES DE GOUVERNEMENTS PRÉCÉDENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État est-il en mesure de répondre aujourd'hui à la question que je lui ai posée hier au sujet des téléviseurs?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je me suis assurée que mon prédécesseur, de qui relevait Radio-Canada...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Si je me souviens bien, la question posée hier par le député, si c'est bien celle que je crois, avait été déclarée irrecevable ou alors j'avais suggéré au député de l'inscrire au *Feuilleton*.

M. Prittie: Monsieur l'Orateur, je vous ferai remarquer respectueusement que vous avez permis de poser un certain nombre de questions du même genre, et que le secrétaire d'État y a répondu.

M. l'Orateur: Il est possible que j'aie permis de poser d'autres questions, mais pas cel-

le-ci. Je crois avoir suggéré de l'inscrire au *Feuilleton*. Elle ne peut pas être posée aujourd'hui.

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances) propose la 3^e lecture du bill n° C-268, modifiant la loi sur la taxe d'accise et la loi sur la sécurité de la vieillesse.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, nous avons cru pendant assez longtemps pouvoir permettre la troisième lecture du bill, jusqu'au moment où nous avons constaté que le ministre des Finances lui-même avait indiqué à la Chambre que la mesure dont la Chambre est saisie, quant à la taxe d'accise ne prévoyait pas que l'argent reçu serait, de fait, versé à la Caisse de la sécurité de la vieillesse. Notre attitude sur cette question a été très claire et très ferme dès le début. Je reconnais qu'à cette étape-ci il ne m'est pas permis de répéter certains points déjà soulevés afin de signaler à la Chambre et au pays que notre attitude était justifiée.

Lorsque nous nous sommes tout d'abord rendu compte—et si ma mémoire est fidèle c'est à la suite de réponses aux questions que j'avais moi-même inscrites au *Feuilleton*—du montant qui devait être mis à la disposition du gouvernement à cette fin, je crois que certains de nos amis à notre gauche avaient appuyé nos propositions faites de temps à autres et nous avions certainement reçu un accueil favorable lors de la présentation du programme à la Chambre et au pays. Lorsque la mesure avait tout d'abord été présentée à la Chambre, nous savions que des fonds suffisants étaient disponibles et que le ministre ne serait pas forcé de présenter un budget ni d'imposer la taxe proposée dans le projet de loi dont nous sommes saisis. En fait, de nombreux canadiens auraient été parfaitement satisfaits de la proposition présentée avec tant d'ardeur par mon parti ainsi que par presque tous les députés de ce côté-ci de la Chambre.

Au cours du débat, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avait laissé entendre que je préconisais cette ligne de conduite à des fins de publicité. Rien n'est plus faux, comme tous les Canadiens le savent bien. Après ce qu'on a constaté, c'est-à-dire la façon dont le gouvernement a jugé bon de dépenser l'argent dans d'autres domaines et instituer la division du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour gérer les versements provenant de l'argent que l'on est en train de percevoir, il est évident que le ministre des Finances aurait pu mieux et plus consciencieusement préparer et présenter ce bill. Cet argent n'était pas nécessaire pour le moment, cela saute aux yeux